

ARRETÉ :

AR_2024_16

Arrêté de fermeture tardive de débit de boissons pour la fête communale 2024

ARRETE DU MAIRE

Autorisation de fermeture tardive débit boissons temporaire

Le Maire de la commune de ROQUEBRUNE

Vu les articles L.2212-1 & 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles L.3331-1 & 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article L.48 du Code des débits de boissons,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 Décembre 2016 fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Département du Gers et notamment son article 6,

Vu la demande formulée par le Monsieur Franck PILATI, Président du comité des Fêtes de ROQUEBRUNE en vue d'obtenir l'autorisation de fermer le débit temporaire de boissons établi sur la place du village:

- le vendredi 09 août 11h00 au samedi 10 août 2024 à 4 heures du matin
- le samedi 10 août 11h00 au dimanche 11 août 2024 à 4 heures du matin
- le dimanche 11 août 11h00 au lundi 12 août 2024 à 4 heures du matin pour la fête communale.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Franck PILATI, Président du comité des Fêtes de ROQUEBRUNE est autorisé à ouvrir le débit de boissons temporaire établi sur la place du Village :

- le vendredi 09 août 11h00 au samedi 10 août 2024 à 4 heures du matin
- le samedi 10 août 11h00 au dimanche 11 août 2024 à 4 heures du matin
- le dimanche 11 août 11h00 au lundi 12 août 2024 à 4 heures du matin pour la fête communale.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé, l'organisateur devra cesser la vente et la distribution de boissons alcoolisées au plus tard à 3h00 heures.

ARTICLE 3 : Le Maire de ROQUEBRUNE , Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIC-FEZENSAC et l'organisateur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Benoît DESENIS

Le 03/07/2024

| |
|---|
| AGEDI Dépôt AUCH |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/07/2024 032-213203466-20240703-AR_2024_16-AR |

Pour extrait certifié conforme

AGEDI
Dépôt AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/07/2024
032-213203466-20240703-AR_2024_16-AR